

**Compte Rendu  
Conseil Communautaire  
Séance du 11 septembre 2008**

**Etaient Présents**

<i>Bourgueil</i>	: Mme RIGUET, Mrs GAILLARD, JUNGES et MIRAND,
<i>Benais</i>	: Mmes RIOCREUX et FRAISSE,
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs BARRE, CROUVIZIER et LEFEVRE,
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET et Mr PINARD,
<i>Continvoir</i>	: Mr GRANDEMANGE,
<i>Gizeux</i>	: Mrs BEAUPIED et De LAFFON,
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs GOURBILLON et AMBRUGEAT,
<i>Restigné</i>	: Mmes GALBRUN et GIRARD,
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU et LOPPION.

**Absents excusés**

<i>Chouzé</i>	: Mr THIBAUT,
<i>Continvoir</i>	: Mme CAMUS,
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mr MUREAU,
<i>Restigné</i>	: Mr BESNIER,
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mr GOURDON.

**Secrétaire de séance**

Monsieur PINARD

## Ordre du Jour

### I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 juillet 2008

*Ce document est adopté à l'unanimité.*

### II – LOCAUX PETITE ENFANCE – MAITRISE D'OEUVRE

*Madame Stéphanie RIOCREUX*, en charge de la petite enfance, rappelle à l'assemblée que le Conseil Communautaire, lors d'une réunion précédente, avait décidé de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre des futurs travaux de construction d'un pôle multi accueil de la petite enfance.

Quatre architectes, contactés par la Communauté de Communes, ont fait parvenir une offre qui a été analysée au sein du comité consultatif Enfance et Jeunesse ; elles émanent des cabinets :

- Cabinet A.B.M de Tours
- Cabinet BREUST-CHABRIER de Joué-les-Tours
- Cabinet GOUAZE de Tours
- Cabinet PERE de Tours

Elle détaille le travail effectué au sein du comité consultatif, lequel propose à l'assemblée de retenir l'offre faite par le cabinet ABM de Tours, qui s'avère être la mieux disante.

Après avoir répondu aux questions posées par les membres du Conseil Communautaire, elle propose à l'assemblée de se prononcer sur la proposition faite par les membres du comité consultatif Enfance et Jeunesse.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de Madame RIOCREUX,*

*VU l'analyse des offres faites par les membres du comité consultatif Enfance et Jeunesse,*

*CONSIDERANT que l'offre du cabinet ABM s'avère être la mieux disante,*  
*RETIENT, à l'unanimité, le cabinet ABM de Tours pour la maîtrise d'oeuvre des travaux de construction d'un pôle multi accueil de la petite enfance,*

*AUTORISE le Président à signer le contrat à intervenir,*

***S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires.***

### **III – REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur le Président souligne qu'en matière d'organisation interne, le Conseil Communautaire, pour les structures intercommunales détenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Il précise que cette obligation est stipulée dans le Code Général des Collectivités Territoriales, à *l'article 2121.8*. La Communauté de Communes du Pays de Bourgueil est donc concernée par ces dispositions.

A cet effet, il donne lecture d'un projet de règlement, et sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée,

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir pris connaissance du projet de règlement,***

***VU les dispositions stipulées dans l'article 2121.8 du Code Général des Collectivités Territoriales,***

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet de règlement intérieur, qui sera annexé à la présente délibération.***

### **IV – POLITIQUE DES CŒURS DE VILLAGE – APPEL A PROJET**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat qui a été validé en avril 2007, a lancé une pré étude OPAH qui doit s'achever en fin d'année 2008.

Il souligne que cette pré étude devrait être suivie d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en 2009, et à cet effet, il souligne l'intérêt de pouvoir dès maintenant engager toutes les démarches conduisant à la mise en place du financement.

Il précise que le coût d'une OPAH, dans les communes du Bourgueillois, est estimé à 105 000,00 € TTC pour sa durée totale, à savoir : 3 années de suivi et d'animation.

Le financement attendu s'articule comme suit :

- Coût de l'OPAH : 87 900,00 HT soit **105 000,00 TTC**
- Subvention du Conseil Général : (2 500,00 € X 3 années) 7 500,00 €

- Subvention de l'ANAH :	10 080,00 €uros
(87 900,00 X 20% - Participation de Conseil Général) :	
<b>Sous total</b>	<b>17 580,00 €uros</b>
- Subvention du Conseil Régional :	
(87 900,00 – 17 580,00) X 60%	42 192,00 €uros
- Autofinancement de la Collectivité	45 228,00 €uros
<hr/>	
<b>TOTAL</b>	<b>105 000,00 €uros</b>

*Monsieur AMBRUGEAT* s'interroge sur la possibilité d'autofinancer par la Communauté de Communes. Est-ce que cela sera possible ?

Il lui est précisé qu'il s'agit dans un premier temps d'obtenir une aide, la Communauté de Communes ayant la possibilité, à tout moment, de ne plus donner suite au projet, si elle juge que la participation restant à sa charge est trop lourde.

Après avoir répondu aux questions de l'Assemblée, il propose de s'engager sur le principe de lancement d'une OPAH et de solliciter toutes les aides susceptibles d'être octroyées.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé du Président,*

*VU le Programme Local de l'Habitat validé en avril 2007,*

*VU le lancement d'une pré étude d'OPAH en cours de réalisation,*

*VU l'intérêt de pouvoir mettre en place une Opération Programmée de l'Habitat à l'intérieur de la Communauté de Communes du pays de Bourgueil,*

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition faite par le Président,*

*DECIDE de solliciter dans un premier temps toutes les aides susceptibles d'être octroyées par l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général et le Conseil Régional, selon le calcul détaillé ci-dessus,*

*S'ENGAGE à financer la part non couverte par les subventions attendues,*

*PRECISE que cette opération ne pourra être lancée qu'après accord de tous les financeurs,*

*AUTORISE le Président à signer tous les documents liés à ces demandes de subventions.*

## **V – BUDGET ANNEXE ABATTOIR – BATIMENT ABATTOIR DE BOURGUEIL**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que pour le fonctionnement de l'Abattoir Intercommunal de Bourgueil, la réglementation imposait une comptabilité totalement indépendante du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, car il s'agissait d'une activité commerciale.

Il rappelle également que lorsque cette activité avait été reprise par la société STV Abattoir de Bourgueil en avril 2007, il avait été décidé de conserver dans l'immédiat ce budget annexe afin de pouvoir constater toutes les écritures comptables liées à cette fin d'activité.

Aujourd'hui, ce budget retrace uniquement l'encaissement du loyer issu du crédit bail établi entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et la société gestionnaire des lieux, il propose donc à l'Assemblée, que ce budget soit transféré dans un premier temps dans le budget principal de la Communauté de Communes et dans un second temps dans le budget Activités Commerciales.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé du Président,*

*CONSIDERANT que l'activité d'abattage est maintenant assurée par une société privée,*

*DECIDE, à l'unanimité, de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2009 ce budget annexe.*

*AUTORISE le Président à signer tout document permettant la réalisation des écritures comptables pour le transfert du patrimoine.*

## **VI – ASSURANCE DU PERSONNEL DE LA CCPB**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil a, par délibération du 14 septembre 2006, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire, de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Il expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil les résultats concernant son contrat groupe.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.



- ✓ Rez de Chaussée      ⇒ Accueil du public et bureaux,
- ✓ 1<sup>er</sup> étage                ⇒ Un appartement de type IV
- ✓ en annexe                ⇒ Un garage

Le montant du loyer annuel avait été fixé à 5 500,00 €uros avec une revalorisation au 1<sup>er</sup> Mai 2007, portant ce montant à 6 314,00 €uros.

Il précise que, par courrier en date du 8 novembre 2007, les services de la Trésorerie Générale d'Indre et Loire ont souligné que l'appartement n'était plus louable dans l'état où il se trouvait, d'importants travaux étant nécessaires pour pallier aux problèmes rencontrés.

Pour toutes ces raisons, il souligne que la Trésorerie Générale a autorisé le Trésorier Municipal à ne pas occuper ce logement, qui n'a donc plus d'usage pour les services de l'Etat.

Une remise à disposition de cet appartement a été acceptée par la Communauté de Communes, et la Trésorerie Générale s'est engagée à prendre en charge les travaux nécessaires pour séparer le Rez de Chaussée du 1<sup>er</sup> étage.

Ces travaux étant achevés, la Trésorerie Générale propose de passer un avenant au bail de location, afin que le montant du loyer annuel soit réduit à 3 500,00 €uros avec effet du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

La Communauté de Communes récupérerait donc l'appartement du 1<sup>er</sup> étage et le garage.

Il propose à l'assemblée de se prononcer sur cette diminution de loyer.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir entendu l'exposé de Monsieur COUSSEAU,***

***APRES un vote à mains levées,***

***EMET un avis favorable à la proposition détaillée ci-dessus et,***

***AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant.***

***Le vote à mains levées a donné les résultats suivants :***

<b><i>Nombre de votants</i></b>	<b><i>:</i></b>	<b><i>20</i></b>
<b><i>Pour la signature de l'avenant</i></b>	<b><i>:</i></b>	<b><i>19</i></b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b><i>:</i></b>	<b><i>1</i></b>

Monsieur AMBRUGEAT s'abstient, considérant que la Communauté de Communes est mise devant le fait accompli.

## **VIII – COMMISSIONS DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ANJOU TOURAINE**

Monsieur le Président souligne que par courrier en date du 21 août 2008, le PNR a précisé que sa nouvelle chartre prévoyait la mise en place de six commissions techniques, pour lesquelles il souhaite que des élus du Bourgueillois puissent y participer.

Les six commissions sont les suivantes :

- Education au territoire
- Eco développement
- Culture et communication
- Milieux naturels et gestion de l'Espace
- Tourisme et loisirs
- Urbanisme et planification

*Madame GALBRUN* pense qu'il faut peut être dans un premier temps, voir au niveau des communes, les personnes qui font déjà partie de ces commissions, pour éviter « d'alourdir » le système.

*L'assemblée valide cette proposition.*

## **IX – BUDGETS ANNEXES – ACTIVITES COMMERCIALES ET BATIMENTS ABATTOIR**

Monsieur le Président rappelle que dans le budget 2008 « Bâtiment abattoir de Bourgueil » et « Activités commerciales », des lignes de crédits avaient été mises en place à l'article 022 – dépenses imprévues.

Il souligne que le montant inscrit sur cet article ne doit pas être supérieur à 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section de fonctionnement ou d'investissement, selon le cas.

Pour ces deux budgets, le seuil a été dépassé par erreur, les opérations d'ordre n'ont pas été déduites pour le calcul du montant affecté en dépenses imprévues.

Afin de régulariser cette situation, il propose à l'Assemblée de réaliser les virements de crédits suivants :

**Budget Abattoir de Bourgueil – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

**SECTION INVESTISSEMENT**

Article	Service	Fonction	Désignation	Montant
020			Dépenses Imprévues	- 800,00
2313			Travaux divers	+ 800,00

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Article	Service	Fonction	Désignation	Montant
022			Dépenses Imprévues	- 300,00
654			Pertes sur créances irrécouvrables	+ 300,00

**Budget Activités Commerciales DECISION MODIFICATIVE N° 3**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Article	Service	Fonction	Désignation	Montant
022		01	Dépenses Imprévues	- 3 500,00
61522	ZA	90	Entretien et réparation des bâtiments	+ 3 500,00

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé du Président,*

*VALIDE, à l'unanimité, la proposition de virements de crédits détaillés, ci-dessus.*

**X – VIREMENTS DE CREDITS**

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

**1 - BUDGET C.C.P.B - DECISION MODIFICATIVE N° 6**

**SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

Article	Service	Fonction	Désignation	Montant
60611	GALIP	64	EAU ( <i>prévisions</i> )	+ 600.00
60611	TN	524	EAU	+ 111.00
60621	AGC	020	GAZ	+ 541.00
6358	AGC	020	Taxe Esp Naturel	+ 123.00
651	AGC	020	Redevances – IGNIS site Internet - <i>Mise à jour suite élections</i>	+ 1 274.00
651	TN	524	Redevances – ATYS - <i>Gestion du logiciel TN</i>	+ 2 785.00
022	AGC	020	DEPENSES IMPREVUES	- 5 434.00

## **SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
275		BATBE	71	Dépôts et cautions versés	+ 250.00
2313	129	BATBE	71	Travaux en cours	- 250.00

## **2 - BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES - DECISION MODIFICATIVE N° 2**

### **SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

Article	Service	Fonction	Désignation	Montant
6156	ZI	90	Maintenance – Vérif. instal. Electrique	+ 1 421.36
61522	ZI	90	Entretien bâtiments	- 1 421.36

## **SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
2033	12	COM	94	Frais d'études -Dernier commerce - Benais	+ 348.60
2313	12	COM	94	Travaux en cours - Denier commerce – Benais	- 348.60

## **3 - BUDGET ABATTOIR - DECISION MODIFICATIVE N° 1**

### **SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

Article	Service	Fonction	Désignation	Montant
6226	AGC	020	Honoraires – relevé surface bâtiment	+ 251.16
6161	AGC	020	Assurances	- 251.16

## **4 - BUDGET GENDARMERIE - DECISION MODIFICATIVE N° 2**

### **SECTION INVESTISSEMENT – RECETTES**

Article	Opération	Service	Fonction	Désignation	Montant
28132			01	Amort. Immo corporelles	+ 108 665.00
28188			01	Amort. Immo corporelles	- 108 665.00

## **XI – MODALITES D'ETABLISSEMENT DES IMPOTS LOCAUX – ANNEE 2009**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée, que suivant courrier en date du 28 juillet 2008, Monsieur le Trésorier Payeur Général à fait savoir que les organes délibérants des Collectivités Locales et leurs groupements pouvaient décider, par délibération, de modifier certaines dispositions législatives qui régissent des modalités d'établissement des impôts locaux ; la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil est concernée par la taxe professionnelle.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 14 septembre 2006, le Conseil Communautaire avait décidé d'exonérer de taxe professionnelle, pour la part lui

revenant, les médecins qui s'établissent dans une communes de moins de 2 000 habitants pour une durée de 2 ans, conformément aux dispositions de l'article 1 464 D du Code Général des Impôts.

Il demande ensuite à l'Assemblée si elle souhaite donner suite aux possibilités d'exonérations proposées par la loi.

Le Conseil Communautaire ne souhaite apporter aucune modification au dispositif actuellement en vigueur au sein de la Communauté de Communes.

## **XII – LOGEMENTS SOCIAUX – REMBOURSEMENT D'UNE CAUTION**

Monsieur le Président précise que le locataire de l'appartement n°4, situé 6 place du Picard à Bourgueil, a résilié son bail de location, avec effet du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Suite à l'état des lieux, il a été constaté des dégradations au niveau du sol, imputables au locataire sortant.

Considérant que l'intéressé ne voulait pas engager les travaux nécessaires, il propose à l'Assemblée de ne reverser au locataire sortant que 50% du montant du dépôt de garantie, fixé à 152,45 €uros comme stipulé dans l'article 6 du contrat de location.

Il souligne que la somme retenue, soit 50% de 152,45 €uros permettra à la collectivité de financer les travaux de remise en état.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé du Président,*

*CONSIDERANT que les travaux de remise en état sont imputables au locataire,*

*DECIDE, à l'unanimité, de ne reverser à l'intéressé que 50% du montant du dépôt de garantie, fixé à 152.45 €uros dans le contrat de location.*

## **XIII – LOCATION DE TERRES**

Monsieur COUSSEAU, Vice Président en charge du dossier « Bâtiments publics et patrimoine », précise que Monsieur Anthony BEAUJEON, agriculteur à Chouzé sur Loire, agissant pour le compte du GAEC de « La Maillée », sollicite la location d'une parcelle appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, et actuellement disponible. Il s'agit du terrain situé sur le territoire de la Commune de St Nicolas de Bourgueil, cadastré section ZS n° 35, d'une surface totale de 2 ha 56a 64ca.

*Monsieur COUSSEAU* tient à souligner que cette parcelle est largement envahie par la végétation et que de toute évidence, elle ne pourra pas être exploitable en l'état actuel.

Considérant que ce terrain est actuellement inoccupé, il propose à l'Assemblée de réserver une suite favorable à la demande présentée par le GAEC de « La Maillée » de Chouzé sur Loire, à charge par le preneur de remettre en état de culture le dit terrain.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur COUSSEAU,*

*DECIDE, à l'unanimité, de louer la parcelle cadastrée section ZS n°35 – Commune de St Nicolas de Bourgueil – au GAEC de « La Maillée » de Chouzé sur Loire,*

*PRECISE que cette location prendra effet le 1<sup>er</sup> octobre 2008,*

*FIXE le montant du loyer annuel à 180,00 euros,*

*SOULIGNE, au vu des travaux de remise en état du terrain, laissés à la charge du preneur, que l'occupation sera gratuite pendant 24 mois,*

*AUTORISE le Président à signer la convention de location à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et le GAEC de « La Maillée ».*

#### **XIV – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

##### **Terrain gens du voyage**

*Monsieur GAILLARD* précise que la gestion du terrain est dorénavant assurée par *Monsieur Claude SEYLL*, salarié de l'association TSIGANE HABITAT.

Il souligne la nécessité de revoir les modalités d'application du règlement pour éviter tout débordement (stationnement limité à 3 mois, carte grise à fournir, caution...).

Il commente un vol de matériel, avec effraction, dans un local technique (porte détériorée). Du matériel appartenant à TSIGANE HABITAT a été dérobé, et ce pour un montant de 2 000,00 euros environ. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie, par le gardien.

Le compteur EDF situé à l'entrée du terrain a été à nouveau remis en état. Une protection sera mise en place pour éviter une nouvelle dégradation.

Une fermeture du terrain, pour une période de 8 à 15 jours, sera programmée en octobre 2008, pour faire un grand nettoyage.

### **Brigade de gendarmerie**

*Monsieur GAILLARD* précise que, suite à l'envoi d'un courrier, il a reçu la visite du *Lieutenant Colonel DE LORGEVIL*.

Cinq postes devraient être supprimés sur les quatorze gendarmes actuellement en place. Deux stagiaires seraient affectés à la brigade de Bourgueil.

L'objectif de la gendarmerie consiste à mettre en place un peloton de trente huit gendarmes, spécialement affectés à la surveillance de la Centrale Nucléaire.

La construction d'une nouvelle caserne, pour ces trente huit gendarmes, n'est pas à exclure.

S'agissant du loyer actuel, il ne sera pas modifié car la gendarmerie loue un ensemble de bâtiments.

Le Conseil Communautaire souligne son inquiétude vis-à-vis de telles dispositions qui semblent se mettre en place.

*Monsieur JUNGES* pense que les trente huit gendarmes qui vont patrouiller dans le secteur (gendarmes rémunérés par EDF) ne feront que le strict minimum en dehors de leur mission principale ; la sécurité ne sera donc pas assurée comme elle l'est actuellement.

*Monsieur GOURBILLON* reste convaincu que ces gendarmes refuseront d'autres missions que celles liées à la sécurité de la Centrale.

***L'assemblée propose d'adresser un courrier au Ministère de l'Intérieur.***

### **Comité consultatif « gens du voyage »**

*Monsieur COUSSEAU* propose que *Monsieur Yves GUILLARD*, délégué suppléant, soit maintenant considéré comme délégué titulaire.

***Cette proposition est acceptée.***

### **Maintien d'un dernier commerce de 1<sup>ère</sup> nécessité à la Chapelle sur Loire**

*Monsieur GAILLARD* demande à *Monsieur PINARD* d'apporter quelques informations suite au courrier adressé à la Communauté de Communes.

*Monsieur PINARD* précise que cette demande de prise en charge par la Communauté de Communes n'est plus d'actualité dans l'immédiat, car un particulier semble intéressé pour relancer ce genre de commerce.

### **Liquidation judiciaire ATMA**

*Monsieur COUSSEAU* précise que lors de la vente aux enchères de « ATMA », suite à une liquidation judiciaire, la Communauté de Communes s'est portée acquéreur d'une armoire vestiaire, pour un montant de 22,87 €uros frais compris.

*Monsieur GAILLARD* souligne que *Monsieur COUSSEAU* a dû s'acquitter de cette somme car le commissaire priseur ne voulait pas être réglé par mandat administratif.

Il propose donc à l'assemblée de rembourser *Monsieur COUSSEAU* de cette somme.

***Le Conseil Communautaire émet un avis favorable.***

### **Locaux ancienne caserne de gendarmerie – Projet ICADE**

*Monsieur GAILLARD* précise que la société ICADE a fait parvenir le plan de bornage établi par un géomètre, dans le cadre de leur projet qui est classé sans suite.

Il souligne que ce document représente un travail important, que la Communauté de Communes aurait dû faire effectuer à ses frais, dans le cadre de la nouvelle affectation de ces bâtiments.

---

## **TOUR DE TABLE**

### **Madame RIOCREUX**

Elle souligne que le Comité Action Sociale se réunira le 30 septembre 2008 ; la question principale étant de définir la « politique » à mettre en place pour le devenir de l'EFEB.

Le Comité Enfance et Jeunesse se réunira également dans le cadre de la signature du contrat Enfance - Jeunesse, avec la Caisse d'Allocations Familiales.

*Madame RIOCREUX* obtient l'accord de l'assemblée pour associer les utilisateurs du service « CRÈCHE - RAM » à cette réunion de travail.

### **Monsieur JUNGES - Comice agricole**

Il propose l'organisation d'une première réunion pour définir la méthodologie à mettre en place.

Cette réunion aura lieu le 22 septembre 2008 à 20h30 à la Mairie de Bourgueil.

A la demande de *Monsieur CROUVIZIER*, il détaille les aides possibles du Conseil Général pour ce genre de manifestation.

### **Madame RIGUET - Manifestations diverses**

Elle rappelle diverses manifestations prochainement organisées à Bourgueil.

### **Monsieur BARRE - Zones d'activités**

Il commente une première réunion organisée avec les occupants de la **Zone d'Activités** de Benais/Restigné. Cette rencontre, très constructive, a permis notamment de soulever le problème de la signalétique qu'il faudra améliorer et étendre.

Une prochaine réunion est prévue avec les occupants de la **Zone d'Activités** de Bourgueil.

Il souligne que le Comité Stratégie et Développement Economique » se réunira le *Jendredi 18 septembre 2008 à 18h30*.

### **Madame FOUQUET – Site des Ténières**

Elle commente une réunion du groupe de travail « Site des Ténières » qui a eu lieu le *Mardi 9 septembre 2008*.

Après une large discussion, les membres du groupe ont décidé de proposer au Conseil Communautaire de ne pas donner suite à une éventuelle acquisition du site par la collectivité, et de se retourner vers les services de l'Etat afin qu'ils prennent leur responsabilité vis-à-vis notamment des mesures à prendre pour éviter toute pollution.

### **Monsieur GRANDEMANGE - Mucoviscidose**

Il fait part d'un concert organisé à Continvoir le *Samedi 20 septembre 2008 à 20h30*.

### **Madame GIRARD - Nouvelle caserne de gendarmerie**

Elle souligne que la signalétique en place doit être améliorée.

### **Monsieur COUSSEAU**

#### **– Boulangerie à Benais**

Il fait le point sur les travaux en cours, faisant état d'un retard imputable au menuisier.

Il pense qu'une moins value sera constatée au niveau de la toiture. Par contre, il s'avère nécessaire d'entreprendre des travaux de consolidation sur un pignon joignant un immeuble voisin.

– **Chenil intercommunal**

Il précise que suite à une suggestion faite par *Monsieur BESNIER*, il a rencontré le responsable de la société DOG PROTECTION, spécialisée dans la récupération des animaux errants.

Le système proposé apparaît très intéressant.

Cette question sera abordée par le Comité Consultatif « Bâtiments publics et voirie » qui doit de réunir le 17 septembre 2008.

– **Stade annexe du CES Ronsard**

Il souligne un problème d'engazonnement et de fuite d'eau, au niveau des bouches d'arrosage.

Une réunion est prévue, sur place, dès le 12 septembre 2008, avec l'architecte et le paysagiste.



***Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.***

Fait à Bourgueil, le 26 septembre 2008.

*Le Président,*

**Jacques GAILLARD**